

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1267

Artikel: Maladresse
Autor: Noël, Yves
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025512>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Chez nous»

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Claude Pahud (cp)
Géraldine Savary (gs)
Ont également collaboré à
ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Claude Bossy
Composition et maquette:
Claude Pahud
Françoise Gavillet
Géraldine Savary
Secrétariat:
Murielle Gay-Crosier
Marciano,
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

(ge) Le Suisse est apparemment doué d'un complexe de supériorité construit patiemment sur le chauvinisme local («chez nous, à Simplon-Dorf, on boit le fendant dans le verre, chez vous, à Gondo, il vous faut une paille») et aboutissant au rêve de l'exception suisse, meilleure économie, meilleure démocratie, meilleur style de vie que nos voisins européens. L'embêtant c'est que ce «chez nous» fonctionne bien dans une société homogène, où effectivement personne de Simplon-Dorf ne s'avise d'habiter Gondo. Mais la Suisse de ce modèle-là a cessé d'exister depuis longtemps, sauf apparemment dans l'esprit de notre force publique, à l'exemple – tout à fait fortuit – de Lausanne.

L'intégration impossible

Les dernières interactions avec la police (au sens large) de ma femme, vietnamienne de naissance, asiatique de face, se sont terminées en larmes, non pas qu'il y ait eu application raciste ou injuste de la loi, et alors que les paroles échangées l'ont été sur un ton paternel sinon courtois.

«Chez nous», dit le factionnaire du poste de police du quartier, «il y a des délais pour faire figurer le changement d'adresse sur le permis, et on les respecte.» «Chez nous», dit le fonctionnaire du contrôle de l'habitant, «il y a un règlement pour faire venir les parents» et on le suit; «chez nous, il n'y a pas de légalité dans l'illégalité», dit finalement le commissaire; «chez vous, vous parquez peut-être les bœufs dans les rizières, mais chez nous on ne stationne pas sur les surfaces herbeuses» (c'est une parodie pas une citation). Ignore-t-on vraiment que l'usage du «chez nous» fait immédiatement comprendre à celle qui n'a passé que sa vie adulte en Suisse, mais dont les enfants usent déjà de ce déroutant accent vaudois, qu'elle n'est pas intégrée, et qu'elle ne le sera jamais? Et comme le tout est généralement accompa-

●●●

face au chômage répond la résignation de la gauche qui adhère trop facilement au slogan «il n'y aura plus de travail pour tout le monde» avant même d'avoir essayé d'en créer. L'avenir sera difficile, mais renoncer à un emploi pour chacun, c'est renoncer au travail comme source d'indépendance et de dignité, c'est admettre sur le plan économique que l'on rémunère durablement, grâce aux indemnités de chômage, le facteur de production travail plutôt que de l'utiliser, ce qui est proprement absurde. A la pensée unique: «dérèglement et marché» correspond une variante de gauche: «dérèglementation + RMI». C'est beaucoup trop court. Face au chômage, la solution est aujourd'hui économique; elle exige du courage et l'acceptation de la durée. ■

gné de commentaires moralisateurs, comment échapper au sentiment d'être méprisée?

Ne pourrait-on pas apprendre aux fonctionnaires en contact avec le public, policiers, préposés aux guichets, un langage neutre, sans résonances d'exclusion et sans moralisme? Il paraît plus facile de dire «Madame, je vous mets une amende pour avoir ignoré ce stop, vos papiers s.v.p.», plutôt que «Vous voyez ces lettres? Chez nous, STOP ça veut dire s'arrêter...» Pour avoir grillé le stop des deux côtés de l'océan atlantique, je sais que c'est possible.

«La politesse, c'est la petite sœur de la politique», dit Michel Serres. Que serait la démocratie si, à chaque interaction avec une autorité, on avait l'impression de ne pas faire partie de la cité? ■

FORUM

COURRIER

Maladresse

L'article dans DP 1265, «Union de la gauche au Conseil d'Etat: du virtuel au symbolique», a suscité la réaction suivante:

Dans votre article, vous écrivez que le département des Finances «a présenté les projections de hausse de 2% du taux d'imposition comme un élément du projet fiscal».

Ce passage nous a étonnés, car il ne correspond ni à nos documents, ni aux propos tenus par M. Favre lors de la conférence de presse organisée sur ce sujet le 10 juillet 1996. En page 26 du dossier de presse, vous constaterez que la révision du coefficient d'impôt est justement mentionnée comme élément non inclus dans la première étape de la révision.

Malgré ces précisions, certains de vos confrères ont ajouté dans leur compte-rendu une éventuelle augmentation du coefficient à la révision. Est-ce donc la lecture des journaux qui vous a induite en erreur et amenée à parler de «maladresses de communication du département des Finances?»

Yves Noël

Secrétaire général du département des
Finances du canton de Vaud

(Réd.) Il faut donc prendre acte que l'augmentation du coefficient ne fait pas formellement partie des modifications de la loi fiscale. On sait tous que le coefficient est traité dans une autre loi. Mais présenter en même temps que la loi fiscale des projections sur les effets supputés de l'augmentation du coefficient pouvait prêter à confusion; preuve en sont les réactions des confrères. Si ce n'est pas une maladresse de communication, c'est une incitation à l'erreur.